

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

//)ECRET N° 69 - 71 /PR-SGG

du 19 Février 1969

modifiant le décret n° 236/PR-SGG
du 17 août 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 236/PR-SGG du 17 août 1968 fixant la composition des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - L'article 1er du décret n° 236/PR-SGG du 17 août 1968 est modifié comme suit :

Au lieu de :

.....

Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances

- un chargé de cabinet
- un conseiller technique
- un conseiller technique ou chargé de mission ou attaché de cabinet.

L i r e :

.....

Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances et
du Ministre des Travaux Publics, Transports Postes & Télécommunication

- un chargé de cabinet
- un conseiller technique
- un conseiller technique ou chargé de mission ou attaché de cabinet

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel./-

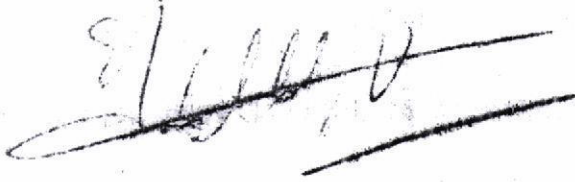
Fait à COTONOU, le 19 Février 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Emile-Derlin ZINSOU



AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - CES 5 - IAA 1 -
Ministères 9 - DEP 2 - MTPTPTT 4 -
SGM 10 - SGPR 1 - Gde Chanc 1 - DN 1 -
DGAJL 2 - DCCT 1 - Dtion Stat. 2 -
DB-DC-CF-Solde 4 - DI 8 - Trésor 4 -
JORD 1.-